Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 15/12/2022
ID : 084-258403153-20221212-DCS_2022_32-DE

Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie d'Avignon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 12 Décembre

DCS n°2022-32

Date de convocation : Vendredi 2 décembre 2022

Délégués en exercice : 48

Titulaires : 19
Suppléants : 9
Absents non remplacés : 20

Quorum : 25

Votants : 28

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Pascale BORIES, la Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Paul-Roger GONTARD, M. Daniel BELLEGARDE, Mme Jeanine DRAY, M. Franck JOUSSELIN, M. Jacques DEMANSE, M. Michel DOUCENDE, M. Hervé BERENGUER, Mme Pascale BORIES, M. Michel TERRISSE, M. Stéphane MICHEL, M. Fulgencio BERNAL, Mme Pascale CHUDZIKIEWCZ, Mme Claudine MAFFRE, M. Thierry VERMEILLE, M. Xavier MARQUOT, M. Denis SABON, M. Marc GABRIEL, Mme Christine LANTHELME, Mme Florence GOURLOT

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :
Mme Cécile HELLE représentée par M. Claude NAHOUM
M. Joël PEYRE représenté par M. Julien DE BENITO
Mme Annick DUBOIS représentée par M. Jeanine FAVRE-SECOND
M. Luc ROUSSELOT représenté par M. Michel BERARDO
M. Serge MALEN représenté par M. Lionel FISHER
M. Christian GROS représenté par M. Marc MOSSÉ
M. Claude AVRIL représenté par M. Salvador TENZA
M. Louis DRIEY représenté par Mme Françoise GRANDMOUGIN
M. Fabrice LEAUNE représenté par Mme Julia EKINCI

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :
M. Claude MOREL (excusé), Mme Aurore CHANTY (Excusée), M. Steve SOLER (excusé), M. Patrick SUISSE (excusé), M. Pierre JOUVENAL (Excusé), M. Patrick SANDEVOIR (Excusé), M. Yvan BOURELLY (excusé), M. Joël GUIN (Excusé), Mme Nathalie LE GOFF (Excusée), M. Jean BERARD (Excusé), M. Jean Claude RUSCELLI (Excusé), M. Didier CARLE (Excusé), M. Stéphane GARCIA (Excusé), M. Christophe REYNIER-DUVAL (Excusé), M. Jean-Pierre FENOUIL (Excusé), M. Nicolas PAGET (Excusé), M. Yann Bompard (Excusé), Mme Christine WINKELMANN (Excusée), M. Pascal CROZET (Excusé), Mme Patricia LISPAL-GONDRAN (Excusée)

Secrétaire de séance : Mme Jeanine DRAY

OBJET : Modification des statuts du SMBVA

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 15/12/2022
ID : 084-258403153-20221212-DCS_2022_32-DE

Rapporteure : Pascale Bories

La dernière modification des statuts date du 21 mars 2022.

Elle faisait suite à la transformation de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat en Communauté d'Agglomération à compter du 1er Janvier 2022.

L'arrêté préfectoral du 25 octobre 2022 entérine la transformation de la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange en Communauté de Communes Pays d'Orange en Provence à compter du 1er Janvier 2023.

Dans ces conditions, il convient d'intégrer cette modification dans nos statuts dont le contenu proposé demeure identique.

Considérant que le Bureau Syndical, réuni le Lundi 28 novembre 2022, a émis un avis favorable à l'adoption de nouveaux statuts.

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée,

Après avoir entendu la rapporteure,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** les nouveaux statuts annexés à la présente délibération
- **SOLLICITE** l'avis des EPCI membres qui doivent délibérer dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération à défaut de quoi leur avis sera réputé favorable,

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :
- POUR : 28
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La Présidente,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La Secrétaire de séance
Jeanine DRAY

La Présidente
Pascale BORIES

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON